

St-Eusèbe, Temiscouata, 3 août 2026

À l'attention de :

M. Georges Lanmafankpotin, président de la commission d'enquête
Mme Chantale Bourbeau, commissaire
Secrétariat du BAPE

Objet : Observations sur l'état d'avancement des données du projet éolien PPAW2

Monsieur le Président, Madame la Commissaire,

En tant que citoyenne du Témiscouata intéressée de près par le développement éolien, je vous sou mets mes observations concernant le projet PPAW2. Rappelons que le rythme accéléré du déploiement des parcs éoliens dans notre région suscite de réelles inquiétudes. Pour juger correctement de la situation, il faudrait analyser les impacts cumulatifs de l'ensemble de ces projets sur notre territoire et nos communautés, mais cette étude globale, cette vue d'ensemble, n'existe pas actuellement. De plus, l'examen des documents déposés pour le projet PPAW2 montre que le public doit évaluer un dossier instable, dont plusieurs données de base changent en pleine séance.

Les points soulevés ci-dessous proviennent uniquement des rapports ministériels et des pièces réglementaires déposés au dossier public du BAPE, démontrant que nous n'avons pas en main l'ensemble des données requises pour une analyse complète.

Planification technique et inventaires environnementaux en cours

Bien que l'initiateur ait annoncé le retrait de 4 turbines, portant le total de 55 à 51 éoliennes, la disposition géographique du projet ne peut être considérée comme stabilisée. Les documents précisent que quatre autres positions d'éoliennes font actuellement l'objet d'analyses de retrait potentielles, suspendues aux conclusions d'inventaires de terrain menés au cours de l'été 2026. L'évaluation publique d'une configuration fluctuante limite la capacité du public à se prononcer sur les impacts réels du projet.

De plus, les notes techniques de l'initiateur font état de la caractérisation tardive de 20 cours d'eau qui traversent les chemins d'accès projetés, des éléments hydrographiques qui n'étaient pas intégrés à l'étude d'impact initiale. Les analyses d'impact hydrographiques complètes liées

à ces cours d'eau ne seront finalisées qu'à l'automne 2026, soit après la clôture des présentes audiences. Le fait que des inventaires de terrain se poursuivent en direct laisse d'ailleurs présumer que d'autres éléments hydrographiques majeurs pourraient encore être identifiés tardivement.

Projections financières, budgétaires et paramètres d'exploitation

Les incertitudes techniques entourant le nombre final et l'emplacement des turbines altèrent directement la transparence financière due aux municipalités et aux contribuables. Le passage de 55 à 51 éoliennes modifie inévitablement les coûts de construction et la capacité globale de production d'énergie. À cela s'ajoute l'engagement de l'initiateur à appliquer un plan de bridage de nuit à 5,5 m/s sur l'ensemble du parc pendant une durée de 30 ans afin de réduire la mortalité des chauves-souris.

Cette restriction d'exploitation réduira de manière inhérente la production d'énergie nette du parc. Pourtant, l'impact combiné du retrait de 4 turbines et de ce bridage trentenaire sur l'analyse de rentabilité financière officielle de l'Alliance, laquelle fait état de 267 millions de dollars de retombées, n'apparaît pas explicitement. Considérant que les municipalités locales prévoient une charge d'emprunt public évaluée à 187 740 000 \$, il apparaît nécessaire que la Commission sollicite le dépôt d'une analyse financière révisée reflétant la réalité budgétaire actuelle du projet.

Analyse des impacts sur la sécurité civile et la gestion des risques d'incendie

Le rapport d'expertise de la Direction de la sécurité civile et la gestion des risques d'incendie révèle également des contraintes opérationnelles majeures pour la région. Le rapport d'expertise de la Direction de la sécurité civile souligne que la hauteur des structures de 200 mètres restreint les conditions de survol sécuritaire des avions-citernes et compromet l'accès aux lacs d'écopage stratégiques du secteur. Le rapport indique que les forces aériennes de lutte contre les incendies pourraient ne pas être en mesure d'intervenir dans ce périmètre, limitant la capacité de la SOPFEU à remplir ses objectifs de maîtrise rapide des feux de forêt.

Devant ces enjeux, le ministère de la Sécurité publique a initié, conjointement avec la SOPFEU, un examen sectoriel des incidences opérationnelles afin d'évaluer l'impact global de la filière éolienne sur la protection des forêts au Québec. Il apparaît prématuré de clore l'évaluation environnementale de ce projet spécifique avant que les conclusions de cette étude ministérielle ne soient indiquées au dossier.

Non-pertinence et lacunes de l'évaluation acoustique

Le document de vulgarisation sur les ondes sonores soumis par la firme Mecanum Inc. s'avère sans pertinence pour l'évaluation du projet. L'expert de l'initiateur a lui-même admis en séance publique que sa démonstration se limitait exclusivement au spectre audible. Cette approche évite le véritable enjeu sanitaire et environnemental des turbines de 200 mètres, qui réside dans l'émission d'infrasons et de basses fréquences inaudibles à l'oreille.

Cette volonté d'orienter le débat sur le seul spectre audible sert à occulter un fait majeur : l'initiateur reconnaît dans son étude d'impact que la modélisation du bruit cumulatif réel est toujours « en cours de réalisation ». Établir une cible de 40 dBA est une esquivé méthodologique inadaptée, puisque l'indicateur dBA atténue mathématiquement les basses fréquences pour simuler l'oreille humaine, masquant ainsi les infrasons industriels. Proposer un cours théorique sur les sons audibles alors que les simulations spécifiques du projet sont inachevées et que la Direction de la santé publique formule des réserves sur la modélisation ne permet pas à la Commission de statuer de manière éclairée.

Conclusion

En vertu du principe de précaution, il apparaît difficile d'évaluer le projet de manière définitive alors que des données fondamentales sont encore en train de changer. Afin de permettre à la Commission de formuler ses recommandations sur des bases stables, il serait grandement souhaitable que le dossier public puisse être complété avec les éléments suivants :

1. Les résultats finaux des inventaires de terrain de l'été et de l'automne 2026 ;
2. Une analyse financière révisée qui tient compte du retrait des éoliennes et du bridage sur 30 ans ;
3. Les conclusions de l'étude conjointe du ministère de la Sécurité publique et de la SOPFEU ;
4. La version finale de la modélisation du bruit cumulatif, incluant les postes électriques et les basses fréquences.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces observations.

Anne Boulanger

Citoyenne du Témiscouata